



Règlement particulier Les Doubles Foréziens du 4 décembre 2022

Les joueurs et les spectateurs devront respecter scrupuleusement les mesures sanitaires en vigueur pour le bon déroulement du tournoi.

Le présent règlement complète celui du règlement général des compétitions de la Fédération Française de Badminton. Son application est sous la responsabilité du juge arbitre, M. Denis PEREIRA (LFDV 42).

Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton : N° d'autorisation : 2201622

- Le tournoi se déroulera le 4 décembre 2022 à Feurs, au gymnase G1 situé Route de Civens 42110 Feurs (en face du Lycée du Forez).
- Toute participation à ce tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.

Article 1 : joueurs concernés

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs nés avant le 31/12/2010 dans les séries R, D, P, NC et licenciés à la Fédération Française de Badminton.

Article 2 : tableaux proposés et mode de compétition

- Les tableaux proposés sont le double homme, le double dame et le double mixte.
- Les doubles hommes et dames se déroulent de 8h00 à 13h30 et les doubles mixtes de 13h30 à 19h00.
- Un(e) joueur(se) peut s'inscrire à la fois en double homme/dame et en mixte
- Chaque tableau sera découpé en plusieurs séries de niveau homogène sur la base du CPPH.
- Les tableaux débutent par une première phase de poule (3 ou 4 paires par poule) avec 2 sortants puis une seconde phase en élimination directe.
- Pour le bon déroulement du tournoi, les organisateurs (en accord avec le JA) se réservent le droit de regrouper, d'ajouter ou de retirer des séries en fonction du nombre d'inscrits.

Article 3 : nombre de participants et critères en cas de surnombre

- **Le nombre de participants est fixé à 160.** L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de joueurs dans chaque tableau et dans chaque série.
- En cas de surnombre, ce sera l'ordre d'arrivée des inscriptions réglées qui sera retenu.

Article 4 : date limite des inscriptions et tirage au sort

- **La date limite des inscriptions** est fixée au **25 novembre 2022** (cachet de la poste faisant foi).
- **Le tirage au sort** des tableaux s'effectuera le **26 novembre 2022**.
- **Les têtes de série seront déterminées à l'aide du CPPH de la F.F.Bad par les organisateurs et le juge arbitre au 24/11/22.**

Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour le tirage au sort pour la confection des tableaux (licence, surclassement, suspension)

Article 5 : droit d'engagement

- Les droits d'engagement s'élèvent à **18 € pour un tableau et 20€ pour 2 tableaux (dont 2€ seront versés à la Fédération Française de Badminton).**

Article 6 : mode d'inscription et de règlement

- Les inscriptions pourront se faire directement sur Badnet ou par mail à l'adresse suivante : inscriptionstournois.fbc42@gmail.com
- **Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du virement** (voir le RIB joint à notre invitation) **ou du chèque** envoyé à l'adresse suivante :
Chez Muriel VIAL 108 Rue des Guenodes 42600 MAGNEUX HAUTE RIVE

Pas de règlement sur Badnet

L'inscription au choix reste possible. Vous serez informé si une paire a pu être formée suite à votre inscription.

Article 7 : volants

- Les volants sont à la charge des joueurs (partage).
- En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase :
volants plume Babolat grade 4.

Article 8 : arbitrage

- Les matchs se dérouleront en auto arbitrage.

Article 9 : déroulement des matchs

- Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 1h d'avance sur l'horaire annoncé.
- Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs.
- A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

Article 10 : temps de repos

- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé. Le juge arbitre pourra accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Article 11 : échauffement sur le terrain

- Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain est de 3 minutes (test des volants et mise en tenue compris).
- Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec le matériel nécessaire : raquettes, volants, boissons etc...
- Les joueurs auront le droit de quitter le terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40'' à l'arrêt de jeu de 11 points et avant 1'40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre de la salle.

Article 12 : accès au plateau de jeu

- L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux entraîneurs/coachs (2 maximum), au Juge-arbitre et aux membres du Comité d'Organisation.
- **Pas de coaching possible sauf lors des arrêts de jeu à 11 et entre les sets.**

Article 13 : conditions de « let »

- **Tout volant touchant une infrastructure fixe (panneau de basket, rampe d'éclairage...) du gymnase sera compté « let » 2 fois au service puis « faute » ensuite et « faute » en jeu.**
- **Tout volant touchant une partie mobile (filins) sera compté chaque fois « let » au service comme en jeu.**

Article 14 : remplacement

- En cas de défaillance de votre partenaire, l'organisateur dans la mesure des disponibilités vous en attribuera un nouveau avec votre accord sauf pour les paires au choix ou il vous en sera commis un d'office.

Article 15 : tenues et publicité

- **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BaD est exigée sur les terrains.**
- La publicité sur les tenues devra également respecter ces circulaires.

Article 16 : absence temporaire d'un joueur

- Les joueurs devant quitter le gymnase, le feront en concertation avec le Juge Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser un numéro de téléphone à la table de marque.
- **En cas d'absence, le joueur pourra être disqualifié 5 minutes après l'appel de son match.**

Article 17 : juges arbitres

- Toute contestation devra être présentée au Juge Arbitre de la salle par le joueur concerné.
- Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- Le juge arbitre principal est **M. Denis PEREIRA**. Ses décisions sont sans appel.
- Le GEO de la compétition est Muriel VIAL

Article 18 : forfaits

- Tout forfait intervenant après le tirage au sort du 26 novembre 2022 devra être justifié dans un délai maximal de 5 jours après la compétition, par écrit auprès de la Ligue Auvergne Rhône Alpes en précisant : NOM et PRENOM du joueur et numéro de licence ainsi que le NOM et la DATE de la compétition.
- Ce justificatif doit être envoyé
soit par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien,
soit par mail à : sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 19 : Perte et vol

- Le club organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le gymnase.

Article 20 : Photographie

- Le club organisateur informe les joueurs qu'ils seront susceptibles d'être photographiés au cours de la compétition ou à l'occasion de la remise des prix.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en respectant ce règlement, contribueront à la réussite du tournoi

Denis PEREIRA



Le club organisateur FBC42